

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2025-13

**ARRETE DU MAIRE**

**DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL**  
**À MADAME ELODIE SOUTIER**

**5.4 – Délégations de fonctions**

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2122-10 selon lequel le Maire peut, sous son contrôle et sa responsabilité, déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'état civil,

Vu la loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,

Considérant la fonction de Directrice de Pôle « Relations Citoyennes et Services de Proximité » de Madame Elodie SOUTIER, fonctionnaire titulaire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>:** Délégation de l'ensemble des fonctions d'Officier de l'Etat Civil est accordée à Madame Elodie SOUTIER, fonctionnaire titulaire en application des dispositions de l'article R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales tel qu'issu du décret du 1<sup>er</sup> Mars 2017.

**Article 2 :** Les actes ainsi dressés comporteront les seuls nom et signature du fonctionnaire municipal délégué.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au sous-préfet de Dunkerque,
- Transmis au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Dunkerque.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 18 mars 2025

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 24 MARS 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 24 MARS 2025



Bertrand RINGOT